

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 5 Juillet.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire traçant à ces fonctionnaires la ligne de conduite qu'ils auront à suivre avant et pendant les élections générales. Dans cette circulaire, M. de Fourtou expose, à son point de vue, la situation actuelle et ses origines, ainsi que les devoirs qui découlent pour le gouvernement de cette situation, devoirs qui ne manqueront pas, dit-il, d'inspirer aux préfets leur langage et leur conduite.

D'après le ministre, la majorité de la Chambre entraînait la France à sa désorganisation politique et sociale. L'acte du 16 mai a arrêté le pays sur cette pente, et les conservateurs de toute nuance ont applaudi. M. de Fourtou, en disant que tous les conservateurs ont applaudi, exclut par là même de la liste des conservateurs tous ceux qui veulent conserver la République, car ceux-là ont blâmé le 16 mai, au lieu d'applaudir. Le programme exposé par le ministre explique d'ailleurs cette exclusion. « Le respect des institutions qui nous régissent sera, dit-il, la base constante de la politique du président de la République. » Jusque-là, rien à dire. Mais voici le commentaire. Le ministre prend soin de rappeler que la Constitution est révisable, et que, par conséquent, les conservateurs auxquels il fait appel, ces conservateurs qui veulent détruire la République dès qu'ils pourront le faire légalement, peuvent sans scrupules respecter « les institutions qui nous régissent. » Ils les respecteront provisoirement; mais le jour où il faudrait les remplacer par un autre gouvernement, comment mettrait-on d'accord légitimistes, orléanistes, napoléoniens et partisans du Mac-Mahon à vie?

Le reste de la circulaire est consacré à l'exposé de la théorie de la candidature officielle. Cette partie a une importance capitale. Elle a soulevé une vive irritation et de grandes protestations dans le monde politique. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette grave situation.

En parlant de l'ordre du jour du maréchal de Mac-Mahon à l'armée, les journaux indépendants disent que le cabinet n'a pas pu s'empêcher de faire un peu de politique à propos de la revue. L'ordre du jour adressé aux troupes parle des intérêts du pays confiés à l'armée, d'un

ton qui pourrait faire croire que ces intérêts sont menacés; or, le cabinet sait aussi bien que tout le monde, qu'il n'en est rien. Les derniers mots de l'ordre du jour ont aussi une intention et paraissent avoir pour but d'annoncer à la France que le président de la République est résolu, quoi qu'il arrive, à ne point donner sa démission; de cela nous n'avons rien à dire, si ce n'est, suivant la juste remarque du *Temps*, que le lieu de la déclaration est singulier. Ce qui, en revanche, était bon à répéter en présence des invitations factieuses adressées tous les jours au pouvoir et à la force armée, ce qu'il était opportun de proclamer très haut en raison du caractère des événements que nous traversons, c'est l'assurance que le concours de l'armée ne lui sera jamais demandé que pour « maintenir le respect de l'autorité et des lois. » Il vaudrait mieux sans doute ne pas faire du tout de politique en s'adressant à des soldats, mais du moment qu'on croit devoir les associer aux préoccupations de cet ordre, il n'est rien de plus nécessaire que de leur apprendre à confondre la religion de la légalité avec la religion du drapeau.

Le *Journal des Débats* se montre sévère dans les termes suivants :

Le président de la République félicite d'abord l'armée de sa bonne tenue, de la régularité de ses mouvements, du zèle et de l'entrain qu'elle apporte dans tous les détails du service, et nous ne pouvons qu'applaudir à ces éloges mérités. Mais pourquoi a-t-il cru devoir employer, dans le second paragraphe de son ordre du jour, des expressions qui prêtent à de fâcheuses interprétations et qui rappellent de douloureux souvenirs? « Oui, a-t-il dit, vous comprenez vos devoirs, vous sentez que le pays vous a remis la garde de ses plus chers intérêts. En toute occasion, je compte sur vous pour les défendre. » Quelles sont donc les occasions dont on veut parler? S'il s'agit de l'intérêt suprême pour lequel l'armée est créée, de la protection de nos frontières, on conviendra qu'il est pour le moins imprudent, après toutes les déclarations ministérielles sur la certitude du maintien de la paix, de prononcer des phrases mystérieuses qui peuvent troubler profondément les esprits. S'il s'agit, au contraire, comme c'est beaucoup plus probable, de l'intérêt intérieur du pays, nous avons le droit de demander au président de la République par qui et comment l'ordre public est menacé aujourd'hui. « Vous m'aidez, a-t-il dit à ses troupes, j'en suis certain, à maintenir le respect de l'autorité et des lois dans l'exercice de la mission qui m'a été confiée, et que je remplirai jusqu'au bout. » L'autorité et les lois, mais depuis quand sont-elles donc en danger? Nous cherchons autour de nous, et nous n'y voyons que des hommes qui font appel aux lois, qui en demandent l'application rigoureuse, qui invoquent et soutiennent les institutions nationales. Ah! il y

a, en effet, des écrivains qui prêchent impunément tous les jours le renversement des lois, la violation de la Constitution, l'emploi de la force pour opprimer le droit. Mais où sont ces écrivains, sinon parmi les amis, les défenseurs, les protecteurs du ministère du 13 mai?

L'interprétation du *Soleil* est différente. Il trouve que rien n'est plus constitutionnel que le langage du Maréchal.

De son côté, le *Siècle* fait un rapprochement curieux. Il cite l'ordre du jour adressé aux troupes par le maréchal de Mac-Mahon à la suite de la revue de 1874 et fait observer que celui de dimanche n'est pas autre chose que la reproduction presque textuelle de l'ordre du jour du 28 juin 1874 dont voici la fin :

« Cette partie de la mission (le dépôt de l'ordre et de la paix publique) qui m'a été imposée, vous appartient également. Nous la remplirons ensemble jusqu'au bout, en maintenant partout l'autorité de la loi et du respect qui lui est dû. »

Voici en quels termes le *Journal officiel* annonce l'ajournement des élections pour les Conseils généraux :

Aux termes de la loi du 10 août 1871, la session des conseils généraux s'ouvrant le premier lundi qui suit le 15 août a pour objet principal :

1^o Le répartition entre les arrondissements du contingent des contributions directes assigné au département par la loi annuelle de finances;

2^o La décision sur les propositions de dégrèvement faites, s'il y a lieu, par les conseils d'arrondissement;

3^o Le vote des centimes additionnels à ajouter dans les rôles au principal des contributions directes pour constituer les recettes du budget départemental, afin d'assurer le paiement tant de ses emprunts que de ses dépenses ordinaires et extraordinaires;

4^o Le vote du budget départemental pour l'exercice suivant, en égard au montant présumé des recettes résultant du produit des centimes additionnels.

Mais la Chambre des députés ayant refusé de voter la loi des contributions directes avant sa séparation, les conseils généraux seront dans l'impossibilité de remplir leur mandat dans leur session légale ordinaire, puisque ne connaissant pas le contingent assigné à leur département, ils ne peuvent ni en faire le répartition entre les arrondissements ni voter les centimes additionnels à ajouter à ce contingent pour constituer les recettes du budget départemental, ni savoir à quel chiffre s'en élèvera le montant qui dépend de celui du contingent, ni par conséquent délibérer le budget en recettes et en dépenses, puisque le principal élément pour sa formation leur ferait défaut.

Pour la même raison, les préfets sont dans l'impossibilité de préparer les propositions budgétaires à soumettre aux conseils généraux, et les conseils d'arron-

dissement de délibérer sur le sous-répartitionnement du contingent de l'arrondissement entre les communes.

La session d'août ne peut donc avoir l'objet prescrit par la loi, et il sera nécessaire d'en avoir une autre avant la fin de l'année.

Dans ses conditions, le Gouvernement a jugé qu'il était inutile de procéder au renouvellement des membres de la série sortante avant l'expiration des six années, qui sont le terme légal de leur mandat, et avant les élections législatives.

ORIENT

Peu de nouvelles du théâtre de la guerre. Les Turcs ont l'avantage en Asie, où ils envoient sans cesse des troupes de renfort : en revanche, leur situation est périlleuse sur le Danube, malgré le bruit d'un grave échec des Russes. La Porte avait commis une imprudence en jetant sur le Montenegro, dans un intérêt de vengeance, plus de 60,000 hommes de ses meilleures troupes. Une partie de cette armée est en ce moment ramenée vers le Nord. Les Russes ont pris pied en Bulgarie, mais il s'en faut que l'ensemble d'opérations longues et difficiles qu'on appelle le passage du Danube soit déjà accompli. Les Turcs, qui se sont mal défendus au premier moment, fourniront peut-être, après s'être remis de leur désarroi, une plus grande résistance qu'on le pense.

On se demande aujourd'hui avec curiosité quels sont exactement les rapports de la Russie avec la Roumanie et même avec la Serbie. Il n'y a entre ces puissances aucun traité, non pas que la Roumanie, par exemple, n'ait pas désiré en contracter; mais la Russie s'y est toujours refusée, et toutes ses réponses aux Roumains peuvent se résumer ainsi : Vous êtes libres, faites ce que vous voudrez. — Il va sans dire que la Russie sera bien aise d'être aidée dans sa tâche, mais elle ne veut pas prendre, ni avec les Roumains, ni avec les Serbes, ni avec les Grecs, aucun de ces engagements qui l'obligeraient à agir ensemble pendant la guerre, et surtout à traiter en commun après la victoire. Peut-être aussi les Russes seraient-ils bien aises de pouvoir se laver les mains, aux yeux de l'Autriche, de tout ce qui pourrait se passer sur l'aile droite de son armée, par l'intermédiaire des Roumains. Il y a là pour tout le monde une de ces situations compliquées, dont il est impossible de prévoir les suites, et où la diplomatie russe a souvent trouvé profit.

INFORMATIONS

Le gérant de la *République française* comparait, mardi, devant la 9^e chambre correctionnelle sous la

prévention de publication de fausse nouvelle. Il était poursuivi pour avoir reproduit une dépêche adressée de Rome au *Daily News* annonçant que Mgr Guibert était chargé auprès du pape d'une mission confidentielle.

M. le substitut Mettetal a soutenu la prévention.

M^e Sandrique a présenté la défense de la *République française*, en faisant valoir les réserves dont le journal avait accompagné la publication de la nouvelle.

Le tribunal a acquitté le gérant de la *République française*.

— La même chambre a condamné à 5 fr. d'amende pour ivresse et à dix jours de prison pour cris séditieux, le nommé Auguste-Joseph Morisse, voyageur de commerce, qui a été trouvé, le 21 juin dernier, sur le boulevard Saint-Denis, criant : Vive l'empereur !

On lit dans le *Courrier de Bruxelles* :

« Une réunion d'anciens zouaves pontificaux a eu lieu, dimanche dernier, à Roulers.

« En descendant des divers trains qui les avaient amenés, les zouaves pontificaux de la province de Bruges, auxquels s'étaient joints quelques-uns de leurs camarades de la Flandre orientale et du nord de la France, se formèrent sur quatre rangs, et, « ainsi rangés », leur drapeau flottant au vent, ils se rendirent, aux sons d'une fanfare guerrière, en l'église du petit séminaire pour y entendre la messe célébrée par Mgr Sacré. Deux anciens zouaves, MM. Vyncke et van den Driessche, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre. L'église était pavoisée comme au jour du jubilé de Pie IX.

« Après la messe eut lieu au cercle catholique une séance où Mgr Sacré prit la parole.

« Le banquet qui suivit fut cordial; les toasts très-corrects, sans cesser d'être très-romains. On a bien un peu crié : Vive Pie IX, pontife et roi ! ce qui implique une négation de l'unité de l'Italie reconnue par le gouvernement, mais il faut passer quelque chose à la fidélité.

« Après le dîner, les manœuvres les plus difficiles des écoles de peloton et de tirailleurs furent exécutées par les zouaves collégiens avec un remarquable entrain et une grande précision.

MM. Ruis Zorrilla, ancien ministre de la république espagnole, a été arrêté à Paris, en même temps que MM. Lagunero et Munoz.

On lit à ce sujet dans l'*Événement* :

Le général Lagunero et M. Munoz, tous deux anciens députés, étaient descendus à Paris depuis peu de jours, à l'hôtel du Calvados, 20, rue d'Amsterdam. M. Mu-

noz, atteint d'une maladie de poitrine, était venu dans le but de consulter des médecins.

Samedi, vers midi, M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, se présenta à l'hôtel du Calvados avec plusieurs agents. Il se déclara porteur d'un mandat lui ordonnant de faire une perquisition pour trouver des armes et des munitions de guerre qui devaient être cachées chez le général, et s'assurer de sa personne et de celle de M. Munoz. M. Ruis Zorrilla, qui se trouvait chez ses amis en ce moment, crut devoir protester contre cette mesure. M. Clément lui demanda alors qui il était. M. Zorrilla se nomma. M. le commissaire de police qui n'avait pas d'ordres à son égard, télégraphia immédiatement au préfet de police pour demander des instructions.

La réponse ne se fit pas attendre; elle enjoignait de mettre l'ex-président du conseil des ministres en état d'arrestation, en même temps que ses deux amis, et de faire également et sur-le-champ une perquisition minutieuse à son domicile.

La perquisition eut lieu; on saisit des papiers, après avoir fouillé jusque dans les meubles particuliers de M^{me} Zorrilla.

Comme M. Zorrilla parlait en espagnol à sa famille, on lui a même interdit de continuer.

Cependant, le général Lagunero et M. Munoz avaient été envoyés au dépôt de la préfecture de police. M. Zorrilla y fut dirigé aussitôt après la perquisition. Le préfet a donné des ordres pour que les prisonniers soient traités avec les plus grands égards.

M^{me} Zorrilla c'est rendue chez le préfet de police pour obtenir la permission de voir son mari. Cette dame n'a pu être reçue, le préfet étant occupé par les mesures d'ordre relatives à la revue.

On ignore encore les motifs réels de cette triple arrestation.

Le *Figaro*, qui publie à peu près le même récit, ajoute :

On nous assure — ceci sous toutes réserves — que le gouvernement espagnol a demandé l'extradition de ces trois messieurs, et que le conseil des ministres a dû se réunir pour en délibérer. En tout cas, deux d'entre eux, MM. Zorrilla et Lagunero ont grand-peur d'être reconduits à la frontière espagnole. M. Munoz, qui était à Madrid ces jours derniers, semble plus rassuré.

Il paraît que les perquisitions ont, à défaut d'armes, amené la découverte de papiers importants.

On lit dans la *Correspondance Havas* :

On croit savoir que le gouvernement espagnol serait complètement étranger à l'arrestation de MM. Ruiz Zorrilla, Munoz et Lagunero qui, selon toute probabilité, vont être expulsés. Il ne s'agirait pas, en effet, d'une conspiration contre le gouvernement espagnol, mais de l'immixtion de ces messieurs dans les affaires politiques de la France. On aurait saisi dans l'hôtel qu'habitaient, rue d'Amsterdam MM. Lagunero et Munoz un million de cartouches leur appartenant.

L'*Univers*, de son côté, publie la nouvelle suivante sur une arrestation qui a eu lieu à Séville :

Un général de brigade, accusé de complicité dans la conspiration républicaine, et qui s'était sauvé de Madrid, a été arrêté à Séville.

Les généraux Velarde et Patino ont été exilés, le premier, aux îles Canaries, et le second, aux îles Baléares.

On lit dans le *Français* :

On calcule que la consommation moyenne des timbres poste sera augmentée pendant la prochaine période électorale de :

30 millions de timbres à 1 c.	300,000 fr.
40 — — à 2 c.	800,000
10 — — à 25 c.	2,500,000

Total. 3,600,000 fr. qui représente l'augmentation probable du produit des postes pendant l'exercice 1877 à cause des élections.

C'est un excédant sur lequel on n'avait pas compté pour l'équilibre du budget.

Le *Français* insère cette note curieuse en première page et en gros caractères; il a raison : quand le ministre des finances en aura pris connais-

sance, il ne pourra manquer de demander au maréchal et au Sénat de dissoudre la Chambre des députés tous les mois; 3,600,000 francs multipliés par 12 font 43,200,000 francs. C'est un joli denier, et M. Caillaux aurait tort de s'en priver. On pourrait ainsi formuler ce procédé assurément original : L'art de multiplier les scrutins et de s'en faire quarante-trois millions de livres de rente. Avis aux gouvernements embarrassés.

La Guerre et l'Orient

En dépit du progrès des mœurs, du développement des lumières, des idées de civilisation, des sentiments d'humanité, la guerre sera toujours la guerre; toujours elle aura pour conséquences des massacres, des pillages et des incendies inutiles.

Depuis deux ans, l'Europe orientale ne sert-elle pas de théâtre aux scènes les plus sauvages, aux actes les plus barbares?

On sait comment les irréguliers turcs ont procédé, en Bulgarie, par quels procédés atroces ils y ont étouffé une insurrection que l'on avait laissé grandir par calcul ou par négligence, alors qu'on pouvait en arrêter les premiers développements.

L'Europe entière a jeté un cri d'horreur.

Aujourd'hui, le gouvernement turc renvoie publiquement les mêmes accusations et reproche les mêmes atrocités aux soldats russes. Il affirme qu'ils violent dans le Caucase et en Asie toutes les lois de l'humanité, sans y être contraints par les nécessités de la défense.

Le Nord oppose à ces insinuations un démenti formel. Nous désirons que ce soit lui qui dise la vérité. Nous doutons cependant que, bien qu'assujettis à une sévère discipline, les soldats russes ne méritent pas quelques-uns des reproches que le gouvernement turc leur adresse.

La moralité à tirer de toutes ces accusations, que les belligérants se renvoient d'habitude les uns aux autres, c'est que le pire des arrangements pacifiques vaut souvent mieux que le plus brillant des triomphes militaires.

L'Angleterre et l'Autriche paraissent l'avoir compris mieux que la Turquie, à laquelle plusieurs occasions d'éviter la guerre ont été vainement offertes.

Le cabinet de Londres et le cabinet de Vienne sont plus que jamais résolus à se renfermer dans une passivité attentive. Le premier renonce à demander des subsides dont il ne prévoit plus l'utilité. Le second tient, à Vienne comme à Pesth, un langage digne, sans doute, mais au fond très conciliant et très pacifique.

Toute éventualité de complications européennes semble avoir disparu. Il ne nous reste plus qu'à désirer que la guerre, localisée en Orient, se termine aussi promptement que possible par une paix et solide et durable.

Ce que la question d'Orient a déjà coûté à l'Europe, seulement depuis deux ans, est incalculable.

Le Nord dément de prétendues victoires des troupes ottomanes en Asie. Dans le Monténégro, la situation ne s'est pas modifiée. Du côté de la Bulgarie, la marche en avant des Russes continue. Ils ont poursuivi avec succès l'importante opération du passage du Danube.

Le grand-duc Nicolas a franchi en personne le fleuve à Sistowa. C'est là que s'est effectué le passage du principal corps d'armée. Celui qui s'était opéré à Braila et à Galatz n'était qu'une

diversion.

Le même jour, le Czar adressait aux Bulgares une proclamation dont le caractère a une gravité exceptionnelle. Alexandre II y parle le langage d'un souverain, et il annonce très clairement que la Bulgarie, la Serbie et la Roumanie devront leur indépendance à la Russie.

« Je viens, dit-il pour édifier et non pour détruire, »

Le nouvel édifice s'élèvera cependant sur les ruines de la Turquie de 1856.

C'est elle qui l'aura voulu.

(Soleil).

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Notre compatriote M. de Verdal, sous-préfet de Nogent-sur-Seine, est nommé secrétaire-général de la préfecture des Basses-Pyrénées, en remplacement de M. le comte de Roquette-Buisson, démissionnaire.

Le *Journal officiel* confirme la mise en disponibilité de M. Pradelle, préfet de la Côte-d'Or. Notre autre compatriote M. Duphénieux, préfet des Ardennes, est mis également en disponibilité. Enfin, un troisième compatriote, M. Falret de Tuite, préfet de la Corrèze, éprouve le même sort. Le département du Lot, on le voit, ne mérite pas la renommée dont il est l'objet. Si une partie de la population se laisse tromper par les mensonges des agents provocateurs de l'empire, on trouve dans le Lot un grand nombre d'hommes indépendants et dévoués aux libertés publiques, qui ne veulent point pactiser avec une déplorable coalition.

Nous lisons dans le *Republicain du Lot* :

Par décret du président de la République, M. François Dufour, avocat à Cahors, et M. Larnaudie, sont nommés conseillers de préfecture du Lot, en remplacement de MM. Chenets et d'Amfreville, appelés à d'autres fonctions.

Par arrêté ministériel, sont nommés officiers d'Académie :

M. Calmon Robert, secrétaire particulier du ministre de l'instruction publique, M. Waddington.

M. Dufour, conseiller général du Lot, directeur de la *Ferme-Ecole* du Montal.

Notre compatriote, M. Joseph Baudel, censeur des études au Lycée de Tournon, qui, pendant son séjour à Cahors, remplissait les fonctions de délégué départemental de l'Institut des provinces, a été dernièrement nommé membre titulaire de cet Institut et délégué départemental pour l'Ardeche.

Nous sommes heureux d'annoncer aux nombreux amis que M. Baudel a laissés dans le Lot la distinction dont il vient d'être l'objet.

M. Brugé, maître élémentaire au lycée de Cahors, est nommé chargé de cours d'enseignement secondaire spécial au même lycée.

17^e CORPS D'ARMÉE.

Par décision ministérielle du 29 juin 1877 (par suite de transfèrement du quartier général de la 33^e d'infanterie à Montauban),

M. Paturel, général commandant la 33^e division d'infanterie, est nommé au commandement des subdivisions de région d'Agén, de Marmande, de Cahors et de Montauban.

M. Mangin, général commandant la

66^e brigade d'infanterie, est nommé au commandement des subdivisions de région de Cahors et de Montauban, en remplacement de M. le général Guillon, commandant la 17^e brigade de cavalerie, relevé du commandement de ces subdivisions, qu'il exerçait provisoirement.

L'arrondissement de Foix est vivement agité, depuis quelques jours, par suite d'une circulaire de M. Salvaiguac, procureur de la République. Ce magistrat vient de faire prescrire l'exécution de la loi de 1814, relative à la clôture des cafés et débits de boissons pendant les heures des offices.

Dans le canton de Tarascon surtout, on a cru que c'était un ordre du Président de la République.

Le préfet de l'Ariège a trouvé que M. Salvaiguac poussait le zèle un peu trop loin, et voici la lettre qu'il a adressée aux maires de l'arrondissement de Foix :

« Foix, le 28 juin 1877.

» Messieurs,

» M. le juge de paix de votre canton vous a adressé, sur la demande de M. le procureur de la République de Foix, l'invitation de faire fermer les cafés, cabarets, etc., pendant les offices du dimanche.

» Ni M. le procureur de la République ni MM. les juges de paix n'avaient à vous donner d'instructions à cet égard. Je vous invite donc à les considérer comme non avenues.

» Je félicite MM. les maires qui, avant de satisfaire à l'invitation des juges de paix, ont cru devoir me consulter ou attendre mes instructions. Si tous avaient agi aussi sagement, la mesure proposée n'aurait pas été exécutée, et je n'aurais pas à vous inviter à la rapporter.

» Il n'est donc rien modifié à l'arrêté réglementaire de mon prédécesseur du 18 mars 1861.

» Ni le gouvernement, ni le préfet n'étaient informés des instructions données par M. le procureur de la République de Foix à quelques juges de paix de l'arrondissement, et aucune mesure de ce genre n'a été réclamée par MM. les procureurs de la République dans les arrondissements de Pamiers et de Saint-Girons, ni dans aucun autre département.

» J'ajouterai que M. le ministre de l'intérieur, sur ma demande, m'a chargé de vous inviter à ne donner aucune suite aux instructions irrégulières que vous avez reçues de MM. les juges de paix.

» Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le préfet de l'Ariège,

» A. LASERRE. »

M. le garde des sceaux a partagé l'avis de M. Lasserre. On lit en effet dans le *Journal officiel* :

« M. Jordain, procureur de la République à Castres, est nommé procureur de la République à Foix, en remplacement de M. Salvaiguac. »

Le préfet de la Corrèze, M. Falret de Tuite, vient de prononcer la dissolution du Conseil municipal de Tolle. Son arrêté laisse entrevoir une partie des difficultés que rencontre le cabinet du 18 Mai. Le délégué de M. de Fourtou est obligé d'avouer qu'il n'a pu trouver un maire et des adjoints au sein du Conseil municipal de la ville de Tulle, que le premier conseiller inscrit au tableau, après avoir pendant un certain temps rempli les fonctions de maire, s'est refusé à les continuer et que, des deux conseillers désignés comme adjoints, un seul a consenti à rester en fonctions.

Nous annonçons plus haut que M. Falret de Tuite vient d'être mis en disponibilité.

La mairie de Donzac avait pris, pour le compte de la commune, un abonnement à l'*Indépendant de Tarn-et-Garonne*, et, le dimanche,

elle faisait placarder le journal à la porte de la mairie. Le préfet de Tarn-et-Garonne a vu là un péril social et a fait déchirer le journal, quoiqu'il fût la propriété de la municipalité de Donzac. — Dans le même département, on empêche le colportage des petits journaux de Paris et de province. Or, l'unique effet de ces vexations a été d'en doubler la vente.

Gloire à M. de Gombert, préfet de ce département !

FOIRE DE CAHORS, 2 JUILLET

Peu de monde et peu d'affaires; les apports n'ont pas été la moitié de ceux des foires ordinaires; on peut attribuer ce résultat aux grands travaux de la saison; toutefois les prix des bestiaux sont restés fort élevés.

Les bœufs, pour la boucherie, se sont vendus de 36 à 40 fr. les 50 kilogrammes vifs.

Les moutons 65 centimes le kilogramme vif.

Le blé 25 fr. l'hectolitre.

Peu de maïs; il s'est vendu 18 fr. 25 l'hectolitre.

On parle beaucoup, depuis quelques jours, dans le monde agricole, d'une nouvelle espèce d'avoine dite *Canadienne*, qui semble définitivement acclimatée sur le sol français. Cette céréale végète de la façon la plus vigoureuse et porte des tiges de plus de 2 mètres de haut couronnées de panicules longues de 50 centimètres.

Plusieurs cultivateurs, qui ont déjà fait des essais l'année passée, ont obtenu avec un semis de 15 litres un rendement de 250 litres, donnant un poids de 62 kilogrammes à l'hectolitre.

Avec des rendements de cette importance et si la culture de cette avoine se vulgarise, nul doute que son prix ne baisse bientôt dans une notable proportion.

Nous lisons dans l'Echo du Nord :

Un phénomène météorologique s'est produit jeudi soir, vers dix heures, à Valenciennes, dit l'*Echo de la Frontière*. Une longue traînée de feu, d'une clarté éblouissante, courant du nord-ouest à l'est, a sillonné le ciel en deux zones et en décrivant d'interminables zigzags, qui se sont terminés par une explosion qui a bientôt provoqué une pluie de feu de l'effet le plus grandiose.

Pendant toute la soirée et au moment du coucher du soleil, la coupole du ciel avait présenté un spectacle inusité. Il semblait que trois foyers de flammes de Bengale illuminaient le couchant, l'un blanc au nord-est, un autre pourpre au couchant, enfin un troisième vert clair à l'orient. Ce dernier, qui par moments se nuancait aussi de rouge, offrait par le contraste de sa clarté avec celle des étoiles les plus brillantes du ciel, un spectacle admirable. La mobilité de ces feux était remarquable, leur éclat variait à chaque instant d'intensité; ils semblaient flotter dans l'atmosphère comme d'immenses nuages chassés par des vents dont la direction aurait varié à toute minute.

A certains moments nous avons remarqué d'immenses lignes rougeâtres rayonnant au milieu du ciel à notre zénith et que nous ne pouvons mieux comparer qu'aux rayons du soleil au soir d'orage.

Ce phénomène s'est prolongé très longtemps avec des intermittences plus ou moins accentuées.

UN REMÈDE CONTRE LE PHYLLOXERA

Une communication très intéressante pour nos viticulteurs a été faite tout récemment, à la société d'acclimata-

tion par M. Dubreuil, vice-consul de France à Larñaia : Vers 1859, nous dit M. Dubreuil, les vignes de l'île de Chypre furent attaquées par l'oïdium et le phylloxera, et le mal alla en s'aggravant jusqu'en 1866. A mesure que la lutte contre le fléau devenait plus difficile, les habitants, indolents de leur nature, laissèrent croître au milieu des ceps, les plantes parasites que l'espoir d'une récolte fructueuse, leur avait donné jusqu'alors le courage d'arracher. Parmi ces plantes, il en est une principalement, qui pousse spontanément et avec une incroyable vigueur, c'est le *Sumac* qui eut bientôt envahi tous les vignobles, mais à mesure qu'il se multipliait on s'étonnait de voir les grappes se former et mûrir comme par le passé, sans porter aucune trace de la maladie qui les dévorait auparavant. Enfin, en 1867, on constata la disparition complète de l'épidémie. On se demande donc s'il n'y aurait pas là un indice précieux pour nos propriétaires de vignobles du midi et de l'ouest, s'il ne conviendrait pas d'essayer du *Sumac*.

La dépense serait peu considérable et les risques nuls, si on les compare surtout à ceux auxquels on s'expose par l'expérimentation de préservatifs coûteux, rappelant, ainsi que le fait remarquer Alphonse Kars, le procédé de l'ours de la fable, qui, pour tuer une mouche gênant le sommeil de son ami, écrasait avec un pavé et la mouche et l'homme. On sait, du reste, que des essais ont été déjà faits, en Algérie, avec le chanvre, et le succès, sans être jusqu'à présent décisif, semble devoir couronner ces tentatives.

Au dire des chasseurs, le gibier paraît devoir être abondant cette année : les premières couvées de perdrix ont toutes réussi ; les secondes, un peu tardives, auront à souffrir de la fauchaison.

Quant aux lièvres, en plaine, ils seront plus nombreux que l'année dernière, à cause du peu rigoureux hiver que nous avons eu.

Marchés aux bestiaux de La Villette. Paris, 3 Juillet 1877.

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.655	1.995	1.45 à 1.90
Vaches.	725	579	1.32 à 1.74
Taureaux.	113	87	1.35 à 1.65
Veaux.	904	883	1.60 à 2.28
Moutons.	20.888	18.798	1.40 à 2.00
Porcs.	831	779	1.38 à 1.96

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 5 juillet 1877. (23)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

UNE PROPRIÉTÉ A VENDRE

La maison elle-même, qui s'élevait au milieu du jardin, était toute empreinte de tristesse et de vide, elle paraissait inhabitée. Les volets verts étaient hermétiquement fermés à tous les étages. Les murs de la maison témoignaient du peu de soin que prenaient les possesseurs de cette propriété. La pluie y avait imprimé de longues traces jaunâtres, les peintures s'étaient écaillées en plusieurs endroits, et les fermoirs des portes et des fenêtres, décolorés, verrouillés, fendillés de toutes parts, offraient tous les signes d'un délabrement complet.

— Triste habitation, dit Franck en se

Reproduction interdite.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 4 juillet. soir.

Le gouvernement a donné l'ordre d'expulser les trois personnages espagnols, arrêtés à Paris. Ils ont été conduits à la frontière allemande.

Il se confirme que les Turcs ont eu des avantages sérieux en Asie. On a enfin, des dépêches russes à ce sujet et quoi qu'elles atténuent fortement le mal, il n'en résulte pas moins que l'armée russe a éprouvé un échec sérieux.

D'après une dépêche de Constantinople la place de Kars serait débloquée, et les Turcs auraient même pénétré sur le territoire russe.

Bourse de Paris

Cours du 5 Juillet.

Rente 3 p. %.....	70.70
— 4 1/2 p. %.....	100.50
— 5 p. %.....	107.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 4 Juil.	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.085 »	3.085 »
Crédit foncier.....	653 75	646 25
Orléans-Actions...	1.047 50	1.047 50
Orléans-Obligations.	329 »	329 »
Suez.....	672 50	667 50
Italien 5 %.....	71 55	70 95

SQUARE FÉNELON A CAHORS

EXPOSITION DU GRAND MUSÉE

d'Anatomie, d'Anthropologie et d'Histoire naturelle.

M. J. de Groningue, directeur

Ce Musée est le plus beau, le plus grand, le plus complet qu'on ait vu jusqu'à ce jour. Toutes les pièces sortent des ateliers de Paris et sont signées des noms des plus célèbres modelleurs anatomiques de la Faculté de Paris.

Le Musée de M. de Groningue n'est pas un lieu de divertissement; c'est une salle d'étude, de recherches, d'instruction. Il y a là, disposé dans un ordre gradué, tout un cours d'anatomie et de chirurgie. Les visiteurs n'y reçoivent pas la leçon : ils la prennent eux-mêmes; ceux-ci à l'aide de catalogues; ceux-là à l'aide de leurs souvenirs classiques.

Parmi les magnifiques sujets exposés, nous citons : le *Crime de St-Ouen*, portrait en cire de la malheureuse Marie Le Manach; — l'*Opération de la Gastroomie*, plus connue sous le nom de l'*Homme à la fourchette*, au moment où l'opérateur ex-

tourne vers Lopès.

— On se croirait dans une île déserte, ajouta l'étranger.

— A qui appartient-elle donc ? demanda encore Franck.

— Vous allez le savoir, répondit Lopès.

Et il avança vers la maison, sur le seuil de laquelle il venait d'apercevoir un homme qu'il avait pris sans doute pour le gardien de la propriété.

Cet homme, que nul des trois personnages que nous mettons en scène ne connaissait, n'est point étranger pour nos lecteurs, qui l'ont déjà vu figurer dans les premiers chapitres de ce récit.

C'était Pascal !

Pascal, avait le même air impassible, la même attitude concentrée, le même regard oblique.

Seulement, le malheureux à singulièrement vieilli depuis, et bien qu'il ait conservé des apparences de force et de vigueur inouïes, cependant ses cheveux ont blanchi sur son front soucieux, et quelques filets blancs égayaient maintenant à couleur fauve de deux favoris toujours épais...

— Est-ce le remords, est-ce seulement le secret terrible qu'il porte dans son sein depuis la nuit fatale...

Qui le sait ?

trait la fourchette que le malade avait gardé plus de deux ans dans l'estomac; — des *Momies celtiques* : — le *Squelette d'un géant*, et plus de 400 pièces nouvelles; — le *Phylloxera vastatrix*, représenté par une mère pondeuse grossie de 460 fois; sur une radicule atteinte de cet insecte, on peut suivre tous les effets de ce terrible fléau.

Le Musée est visible de 10 heures du matin à 11 heures du soir, pour les hommes seulement ayant 20 ans révolus.

Vendredi 6 et Samedi 7 Juillet

Séances pour les Dames

De 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi.

NOTA. — Mme de GRONINGUE est spécialement chargée des Séances des Dames. Aucun employé ne paraîtra au Musée.

CLOTURE Dimanche prochain.

AVIS

Le 16 du mois courant, jour de foire de Prayssac, il a été perdu un portefeuille, contenant deux mille cinq cent francs : six cent francs en billets de banque et le reste en valeurs.

Prière à celui qui l'aurait trouvé de s'adresser au bureau du *Journal du Lot*. Bonne récompense.

BIBLIOGRAPHIE

Préface du *Supplément au Dictionnaire de la langue française de M. E. Littré*.

J'étais à peu près parvenu à l'impression de la moitié de ce supplément, lorsqu'une grave maladie, m'interrompant, rappela à ma mémoire le vers que Virgile met dans la bouche d'Enée qui, après quelques vains succès de résistance dans la dernière nuit de Troie, s'écrie :

Heu nihil invistis fas quemquam fidere devis.

N'était-ce pas en effet aller contre le gré des dieux que de commencer à soixante-seize ans un travail de quelque durée ? Mais ma théorie morale, quant à l'activité (je l'ai exprimée plusieurs fois), est qu'il faut travailler et entreprendre jusqu'au bout, laissant au destin de décider si l'on terminera.

Après le vers de Virgile se présenta à mon esprit, dans l'oisiveté de la maladie, La Fontaine et son centenaire disputant contre la mort qui la presse et qui lui assure qu'il n'importe à la république qu'il fasse son testament, qu'il pourvoie son neveu et ajoute une alle à sa maison. Je ne suis pas centenaire; mais je suis fort vieux; moi aussi j'objectai à la mort. Elle ne trouvait pas non plus qu'il importât beaucoup à la république que je terminasse mon supplément; mais enfin, elle n'insista pas, la menace s'éloigna et un sursis me fut accordé. J'en profite sans retard pour écrire ces quelques mots de préface.

J'avais achevé depuis peu de temps mon Dictionnaire quand je me sentis tenté d'y ajouter quelques pages; mais le grand âge était venu; et il fallait se hâter; c'est pour cela que, ne voulant pas perdre le fruit de mes nouvelles lectures, de mes nouvelles réflexions, et aussi d'observations et de notes qui me vinrent de bien des côtés, je prolonge un travail qui m'a déjà occupé près de trente ans.

Des ténèbres épaisses planent incessamment sur ce sombre esprit, et Pascal veille sur lui-même comme un ennemi.

Lopès salua Pascal avec les égards que tout homme bien élevé doit à un concierge.

— Dites-moi, mon ami, fit-il aussitôt et sur un ton indifférent, voudriez-vous me dire à qui appartient cette propriété ?

— Au comte de Compans, répondit laconiquement Pascal en enveloppant les visiteurs d'un regard oblique.

Cette réponse arracha une exclamation de surprise à Franck, et sans se rendre compte de ce qu'il éprouvait, l'idée lui vint en même temps que Lopès, malgré son air d'ignorance, savait parfaitement à quoi s'en tenir sur cette propriété qu'il l'avait invité à visiter.

— Ne saviez-vous donc pas qu'elle lui appartient, dit l'étranger en se rapprochant de Franck.

— Je l'ignorais, en effet, répondit ce dernier, et je m'étonne encore plus maintenant de l'état d'abandon où le comte laisse cette demeure, quand il suffirait de quelques réparations insignifiantes pour en faire une des plus délicieuses habitations des environs de Paris.

— M. de Compans en a d'autres, fit l'étranger.

— Qu'importe ?

Le titre de supplément que je donne à mon travail indique suffisamment quel a été mon objet en le composant. Ce ne sont pas des corrections, ce sont des additions. Non que mon livre n'ait besoin de corrections; mais le temps n'en est pas encore venu; car l'effet que, tel quel, il produit n'est pas encore épuisé.

Ces additions proviennent d'éléments divers; il faut donc les énumérer. Les travaux lexicographiques n'ont point de fin. De même qu'il faut m'arrêter dans le dictionnaire et clore les recherches, de même il faut m'arrêter dans le supplément. La chose nécessaire est non pas d'être complet, ce qui est impossible, mais de fournir un fonds solide de renseignements sûrs et de textes qui sont des témoignages. Au premier rang de ces additions sont les néologismes; ils y occupent une place notable; et c'est leur droit. A tous les instants de la langue, il y a eu néologie; et plus d'une fois je me suis complu, en parcourant les historiques réunis à propos de chaque mot et qui ne l'avaient pas encore été, à considérer la quantité et la nature des accroissements qui arrivaient par cette voie. Le classique dix-septième siècle a obéi, malgré Vaugelas et Ménage, aux nécessités de pensée et de parole qui appellent les nouveautés; le dix-huitième, plein de scrupule à l'égard de la langue dont il héritait, a eu la main forcée; et le dix-neuvième siècle pousse jusqu'à la licence le droit qu'Horace accorde à tout écrivain de mettre dans la circulation un terme nouveau frappé au coin de l'actualité.

On verra dans ce supplément un cas singulier d'un antique néologisme (pardon de l'accouplement de ces deux mots), que je dois à une communication de M. Marly-Laveaux. C'est H. Estienne qui a introduit dans notre langue le mot analogie; et en l'introduisant il s'excusa d'offenser l'oreille si gravement. Heureuse offense : car le mot a fait une grande fortune, et il nous serait bien difficile de nous en passer. N'ayons donc à l'égard des néologismes aucun parti pris ni de répulsion absolue, ni d'engouement. Horace a dit, en parlant du poète Lucilius :

Cum fueret lulentus, erat quod tollere velles; de même, dans ce flot mélangé d'incessantes créations de mots nouveaux, il est de bonnes acquisitions qu'il faut retenir.

La récolte que j'ai faite dans les écrits du jour, je l'ai soumise à la critique; j'ai rejeté les mots nouveaux qui étaient construits en violation des lois de la composition; j'en ai redressé quelques-uns qui étaient susceptibles de l'orthopédie grammaticale; en d'autres cas, j'ai discuté avec l'usage qu'on en fait; car l'usage, qui exerce une si forte pression, n'est pas toujours intelligent.

Cependant je dois dire que mes collaborateurs m'ont plus d'une fois arrêté en des indulgences trop grandes. Ma garantie auprès du lecteur est que je ne suis jamais intervenu pour rien imaginer, que tout ce que je lui donne a été écrit, et que presque toujours je cite le lieu et le temps. En ce recueil de néologismes, il est quelques malices à l'adresse du dix-septième siècle. Des mots nouveaux portent le nom de Bossuet, au compte duquel le supplément met incensurable et inexaminable. Et qui ne croirait, à première vue, que l'adjectif inépuisable est dû à quelqu'un de ces audacieux que le puriste déclare sans foi ni loi à l'égard de la langue ? Eh bien, non, il est de Malherbe, sans parler d'ineffrayable, qui est aussi de lui.

Dans la révision que le supplément a nécessitée, quelques acceptions, soit omises, soit nouvelles, ont été découvertes. Je les ai inscrites soigneusement; l'enchaînement et l'extension des acceptions est une des plus curieuses parties de

— Et puis, ajouta Lopès, peut-être le capricieux banquier a-t-il des raisons personnelles qui l'éloignent de la Bièvre.

Il y eut un silence sur ces mots.

L'étranger et Lopès échangèrent un regard, et Pascal avança de quelque pas vers le groupe.

Franck seul était resté calme et impassible.

— Quelles raisons ! dit-il en souriant à Lopès.

— Eh ! mon Dieu, le sait-on jamais ? M. de Compans se trouve bien où il est, et il craint peut être pour sa fille, l'air de cette vallée.

— Mais l'air est ici excellent.

— Vous dites vrai...

— Eh bien ! Lopès haussa les épaules.

— Eh bien expliquez-moi, mon cher docteur, répliqua-t-il avec vivacité, pourquoi cette propriété, qui est à vendre depuis quinze ans n'a point encore à l'heure qu'il est trouvé d'acquéreur ?

— Est-ce possible ? dit Franck.

— Demandez à cet homme.

Et Lopès désigna Pascal.

Ce dernier s'inclina en signe d'assentiment.

— Avouez au moins, reprit Franck quelques secondes après, que voilà une chose singulière. Comment, à quelques

l'histoire des langues.

En tous temps, des mots étrangers sont entrés en français. Nos auteurs du treizième siècle se servent souvent d'un terme qui n'est pas resté (sauf pourtant dans le dérivé gonaiiler :) c'est gondale, qui signifiait la bière et n'était autre chose que l'anglais good ale. Aujourd'hui, avec les chemins de fer, les rapports commerciaux et industriels, les télégraphes et la croissante uniformité de civilisation et de gouvernement, les échanges internationaux de termes et de locutions sont plus fréquents que jamais. J'ai fait un choix, essayant de n'admettre que les mots dont l'usage commence à s'emparer. Mais la limite est arbitraire; et, comme je l'ai éprouvé dans mon long travail lexicographique, une part est laissée au jugement et à l'initiative du lexicographe.

(La fin au prochain numéro).

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Muméro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

heures de Paris, en plein dix-neuvième siècle, on croirait encore aux reve-nants...

— Non pas aux reveants, mon ami.

— Et à quoi donc ?

— Aux assassins !

Franck fit un mouvement et se retourna vers Lopès et vers l'étranger.

Quant à Pascal, il avait redoublé d'attention sur les derniers mots qui venaient d'être prononcés.

— Aux assassins, dites-vous ? reprit Franck. Vous avez parlé d'assassins.

— Sans doute.

— Il y a donc eu un crime commis en cet endroit ?

— Qui le sait ?

— Mais le bruit en a couru ?

— On le dit.

— Et ce crime ?

— Un mystère impénétrable l'enveloppe.

— Et vous le connaissez ?

— Nullement.

— Enfin, vous supposez, du moins, que le bruit a pris assez de consistance pour que les acquéreurs fussent médiocrement tentés. N'est-ce pas cela ?

— C'est cela même.

Franck se prit à considérer le jardin de nouveau.

(A suivre).

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du 4^e juillet 1877.

Cherté et bon marché (4^e article-fin), par Courcelle-Leneuil. Le Japon d'après des documents officiels (2^e article), par Spoll. Les Américains à Paris en 1878, par Léon Chotteau. La Guerre d'Orient et le Commerce de l'Europe, par J. Hellès. La Justice internationale. — Le Traité d'extradition anglo-français, par Arthur Chazeaud. Les Caisses d'épargne scolaires, par Ch. Lefebvre. Statistique comparée de l'Instruction populaire, (1^{er} article), par Lucien Delabrousse. Chronique économique : France. — La Situation économique : I. Les affaires. — II. Derniers travaux économiques du Parlement. — III. Le président de la République et les filateurs rouennais. — IV. Documents officiels. — V. Session de l'association

pour le développement et l'amélioration des voies de transport, par Achille Mercier.

Angleterre. — La Situation économique : La production et la consommation du gaz à Londres, par Edmond Barbier. Autriche-Hongrie. — La Situation économique : Négociations pour le traité de commerce avec l'Empire d'Allemagne. — Conférences des députations des Parlements autrichien et hongrois pour le traité d'Etat. — La «rise des chemins de fer en Autriche. — Réforme du tarif des chemins de fer en Allemagne. — Loi sur les brevets d'invention. — Nouveau projet de loi sur le domicile et l'assistance publique. — Réforme de la taxe télégraphique en Autriche, par Max Wirth. Italie. — La Situation économique : L'œuvre économique du Parlement dans la dernière session. — Les travaux de statistique du ministère d'agriculture. — Mouvement de la population en 1875, par Henry Roullier.

Bibliographie.

Bulletin économique :

Le Commerce français pendant les cinq premiers mois de 1876, par Georges Lassez.

BIBLIOGRAPHIE.

Le soixante-dix-neuvième numéro des CHRONIQUES DU LANGUEDOC, Revue historique de la province, paraît aujourd'hui.

Voici le sommaire de cette livraison : Texte. — Fragments historiques sur Beaucaire. Communication de M. A. de Lamothe, archiviste du Gard. — La magistrature chez elle au XVIII^e siècle. Correspondance inédite du président Bon, publiée par M. le professeur Thénard. — La famille de Bourbon Malauze et le château de Lacaze (Tarn). Pièces inédites (suite). — Les rivières de Languedoc (suite), extrait d'un ouvrage de Papire Le Masson, traduit pour la première fois du latin, par M. P. Jônain.

Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France. — Journal de Faurin sur les guerres de Castres au XVI^e siècle, publié par M. Charles Pradel (Dix-huitième

livraison).

On s'abonne à Montpellier, boulevard de la Comédie, 7.

Le Musée pour Tous.

Le vingtième numéro du Musée pour Tous, qui paraît aujourd'hui, contient à sa quatrième page des Croquis d'Atelier de MM. Sergent, Burgers, Delobbe et Berne-Bellecourt.

Voici le sommaire de ce numéro :

Texte. — Le Salon de 1877, par Edouard Drumont. — Sonnet, par Petrus Borel. — Mon dernier Chien (suite et fin), par Ardan Sylvestre.

Photographies. — Le Coucher (intérieur hollandais), de Burgers. — Les Derniers beaux jours, de A. Charney — Avant le Grain, de M. Courant. — Au Printemps, de F. Delobbe. — Episode du Combat de Formerie (Oise), 30 octobre 1870, de L.-P. Sergent.

A Paris :

Chez Ludovic BASCHET, 126, boulevard Magenta, et chez tous les libraires de

Paris et des départements.

Prix : 2 fr. 25 le numéro.

(Voir aux Annonces).

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

Informations financières. 2 fr. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes par des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

Paris. — 45, rue Vivienne 45. — Paris.

Envoyer mandat ou timbres postes.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A Vendre ou à Louer

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhon, à côté de la Gare ; à M. Delpérier, M^d de meubles ; à MM^{es} Logan et Delport, notaires.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entré depuis le 1^{er} Juillet en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, LÉON COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sandwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.



PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard). — Se trouve dans les Pharmacies.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Foulloirs et Pressoirs à vendange, etc.

Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à M. Laffargue, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot.)

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

On demande un Principal clerc pour une forte Etude de Notaire. Bons appointements selon capacité.

S'adresser au bureau du journal.

FER BRAVAIS

Advertisement for Fer Bravais (Fer dialysé Bravais) with detailed text and a small illustration of a person.

On demande des agents dans tous les cantons pour la Cie d'Assurance contre l'Incendie, la Grêle et la mortalité du bétail, La Gironde. S'adresser à Bordeaux, cours des Fossés, N^o 92.

AULUS (ARIEGE)

EAU MINÉRALE, DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE. Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73. Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875. Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation. Vices du sang. — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A. Aulus : caisse de 30 bouteilles, 31 fr. ; de 25 bouteilles, 18 fr. 50. Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds. Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors. S'expédie contre 4 fr. timbres-poste.

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées. Prix : 1 fr. 25. Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors.

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table. Dose pour 2 barriques 1 fr. 25. Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ; 2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^e, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Table with columns for Paris and Départements, listing subscription prices for 1 year, 6 months, and a series of 5 numbers.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

GROS ET DÉTAIL ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES. ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, ainé, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A Alviqnac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alviqnac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviqnac actionnaire de la Fontaine minérale offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hôtel Carbois.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr. id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.